

18. a) Prorogation de l'Accord international de 1977 sur le sucre*

Washington, 20 novembre 1981, et Genève, 21 mai 1982

ENTRÉE EN VIGUEUR: 1 janvier 1983 , conformément aux Décisions no 13 du 20 novembre 1981 et no 14 du 21 mai 1982 adoptées par le Conseil international du sucre. L'Accord a expiré le 31 décembre 1984 conformément à ses dispositions.

ENREGISTREMENT: 1 janvier 1993, No 16200.

TEXTE: Nations Unies, *Recueil des Traités* , vol. 1297, p. 433.
